

Mémoire prébudgétaire de l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux
présenté au Comité permanent des finances :

Aider les travailleurs sociaux pour de meilleurs résultats sur le plan social

Consultation prébudgétaire de 2019

Fondée en 1926, l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS) est le porte-parole national de la profession.

L'ACTS a adopté une approche proactive des questions d'intérêt en matière de politique sociale et de travail social. Elle produit et diffuse des renseignements en temps opportun à ses membres, et elle lance et parraine des projets spéciaux. Par son souci de justice sociale et par les efforts constants qu'elle déploie pour défendre les intérêts sociaux, l'ACTS est reconnue et sollicitée tant au Canada qu'à l'étranger pour ses compétences en matière de politique sociale.

L'ACTS œuvre à promouvoir le travail social au Canada et à faire avancer la justice sociale. Elle joue un rôle actif au sein de la Fédération internationale des travailleurs sociaux (FITS).

Introduction

L'ACTS est encouragé par le leadership dont fait preuve le gouvernement fédéral actuel pour améliorer les conditions sociales et l'état de santé de la population canadienne. Dans cette perspective, l'ACTS continue d'insister sur l'importance d'investir dans les déterminants sociaux de la santé. Les engagements du gouvernement fédéral à l'égard des enfants, des femmes, des communautés autochtones, du logement abordable et de la lutte contre la pauvreté s'inscrivent dans la vision de l'ACTS d'un Canada plus équitable. C'est pourquoi l'ACTS applaudit le gouvernement fédéral pour le rôle de leadership qu'il prend et compte faire en sorte qu'il tienne ses importantes promesses.

Bien que d'importants éléments soient en place au Canada, comme la Stratégie nationale en matière de logement, l'Allocation canadienne pour enfants et la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté publiée récemment, le pays reste en crise : le nombre d'enfants, surtout d'enfants autochtones, pris en charge est un cas d'urgence nationale. Il y a de nombreux obstacles à la lutte contre cette crise, l'un d'entre eux étant l'absence d'un portrait de la situation nationale des pratiques exemplaires ou des normes de protection de l'enfance au Canada.

De plus, la santé mentale et la crise des opioïdes représentent toujours des enjeux majeurs pour la population canadienne et pour plusieurs collectivités, principalement dans les milieux ruraux ou éloignés, qui ont de la difficulté à recruter et à maintenir en poste des professionnels de la santé mentale comme les travailleurs sociaux.

Simultanément, comme le démontre les résultats de notre récent document important de recherche, *Mieux comprendre les travailleuses et travailleurs sociaux en protection de l'enfance : constatations du sondage pancanadien et des interviews avec les experts*, les travailleurs sociaux canadiens ont également une lourde charge de travail, ce qui leur rend difficile la tâche d'assurer des services consultatifs individuels aux familles tout en satisfaisant aux exigences administratives.

L'ACTS espère que le gouvernement fédéral continuera de montrer la voie à suivre pour bâtir un Canada plus équitable grâce à l'adoption et à la mise en œuvre des recommandations ci-dessous :

- 1) financer une étude nationale sur la charge professionnelle des travailleurs de la protection de l'enfance par le biais d'Emploi et Développement social Canada, afin de déterminer les données à l'échelle nationale et commencer à élaborer des normes;
- 2) mettre en place un programme d'exonération du remboursement des prêts pour les travailleurs sociaux qui pratiquent dans les collectivités rurales ou éloignées pour accroître l'équité des soins, diminuer les temps d'attente et maintenir en poste des travailleurs sociaux dans ces régions;
- 3) adopter une loi canadienne sur l'action sociale afin d'orienter les investissements sociaux, d'accroître la reddition de comptes du gouvernement et de mesurer le rendement sur l'investissement.

Recommandations de l'ACTS

1) Financer une étude nationale sur la charge professionnelle des travailleurs de la protection de l'enfance

Lorsque les travailleurs sociaux sont empêchés de rester en poste ou de nouer des relations avec les collectivités, les enfants et les familles souffrent davantage : plus d'enfants sont placés et plus de familles sont en crise. L'ACTS a récemment réalisé un projet de recherche important évaluant l'état des travailleurs sociaux de la protection de l'enfance et a découvert les enjeux suivants, qui sont une cause directe de plusieurs des problèmes rencontrés au Canada :

- la surcharge de travail est l'un des principaux facteurs entraînant les travailleurs sociaux à quitter leur poste de protection de l'enfance;
- les organismes ont des ressources insuffisantes en santé mentale et sur le mieux-être pour réagir aux traumatismes indirects du personnel;
- l'insuffisance troublante de données et de renseignements pertinents empêche d'orienter les politiques et la planification;
- les exigences administratives croissantes ajoutent un fardeau supplémentaire à la profession.

Le rôle des travailleurs sociaux dans le domaine de la protection de l'enfance est de nouer des relations avec les collectivités pour aider les familles à rester intactes. Dans le contexte actuel, la surcharge de travail, de même que l'accablant fardeau administratif, met de côté ce caractère personnel du travail social. Les travailleurs sociaux ne peuvent alors intervenir auprès des familles ayant besoin d'interventions de soutien que lorsqu'un incident négatif survient, de sorte que davantage d'enfants doivent être pris en charge.

Nous savons également que les pratiques de protection de l'enfance réussissent à garder les familles unies lorsque la collectivité a une relation saine et à long terme avec un travailleur social. Actuellement, la lourde charge de travail engendre des épuisements professionnels fréquents : les travailleurs sociaux doivent délaisser le domaine de la protection de l'enfance, ce qui crée une rotation du personnel dans plusieurs collectivités et brise la relation établie entre les familles et les travailleurs, les décourageant de demander de l'aide en amont.

À l'heure actuelle, il n'y a aucune norme régissant le nombre de cas par travailleur social dans la pratique de protection de l'enfance. Les outils de mesure du nombre et de la complexité des cas varient d'une région à l'autre. Les pratiques et les réussites varient également. Aucune étude à grande échelle n'a été effectuée pour aider les organismes de protection de l'enfance, en réserve et hors réserve, à déterminer le nombre approprié de cas pour leurs travailleurs sociaux.

Nous recommandons que le gouvernement du Canada finance une telle initiative par le biais d'Emploi et Développement social Canada.

2) Exonérer le remboursement des prêts pour les travailleurs sociaux qui pratiquent dans les collectivités rurales et éloignées

Compte tenu de l'écart entre les régions urbaines et rurales pour ce qui est de la disponibilité des services de santé, notamment de santé mentale, et les temps d'attente qui en découlent, l'ACTS préconise l'inclusion des travailleurs sociaux au Programme canadien d'exonération de remboursement du prêt d'études, qui s'applique actuellement à d'autres professions, notamment les soins infirmiers.

Selon un rapport de 2012 de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) concernant les soins en milieu rural et éloigné au Canada, sur onze pays, le Canada affiche les temps d'attente les plus longs. Depuis, les conditions ne cessent de se détériorer, et la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) a indiqué que les temps d'attente sont particulièrement aberrants et que des préjudices sont directement corrélés.

Compte tenu du contexte canadien particulier, où les communautés autochtones sont souvent situées dans des régions rurales ou éloignées, des populations déjà mal desservies se retrouvent dans un état de plus grande vulnérabilité encore.

Les travailleurs sociaux sont des professionnels hautement qualifiés, capables d'offrir bon nombre des mêmes services thérapeutiques que les psychologues et les infirmières en santé mentale, mais à des coûts nettement moindres. De plus, dans les petites collectivités qui ne peuvent se permettre qu'un seul praticien en santé mentale, un travailleur social est très utile : grâce à ses vastes compétences, il peut fournir divers types de soins, notamment du travail social individualisé, des évaluations, de la consultation thérapeutique et des références vers d'autres formes de soutien dans la collectivité. Parallèlement, de nombreuses collectivités éprouvent beaucoup de difficultés à attirer des professionnels de la santé mentale.

L'ACTS croit que d'offrir un incitatif, par l'intermédiaire d'une exonération du remboursement des prêts d'études pour les travailleurs sociaux, favoriserait grandement le recrutement des travailleurs sociaux afin qu'ils pratiquent dans des régions rurales et éloignées.

Cette demande s'harmonise avec la lettre de mandat de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, qui stipule les objectifs suivants :

- travailler avec les provinces et les territoires à rendre l'éducation postsecondaire plus abordable pour les étudiants issus de familles à revenu faible et moyen;
- travailler avec la ministre de la Condition féminine et le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique pour prendre des mesures qui nous permettront d'accomplir de réels progrès pour réduire le grand écart des salaires entre les hommes et les femmes;
- travailler avec la ministre des Affaires autochtones et du Nord et le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique pour favoriser le développement économique et la création d'emploi pour les Autochtones.

Les recommandations de l'ACTS couvrent tous les aspects susmentionnés de la lettre de mandat. Plusieurs jeunes travailleurs sociaux, y compris des travailleurs sociaux autochtones,

désirent retourner dans leur collectivité rurale ou éloignée, mais n'en ont pas les moyens. De plus, la profession étant principalement composée de femmes, une exonération du remboursement des prêts pour les travailleurs sociaux faciliterait l'établissement de la carrière de plusieurs jeunes femmes dans des collectivités de leur choix et aiderait à réduire le lourd fardeau des frais de scolarité.

3) Adopter une loi sur l'action sociale pour le Canada afin de guider les investissements sociaux

Le gouvernement fédéral a, à juste titre, accordé beaucoup d'importance aux données, à la science et à l'innovation. L'ACTS estime que, sans reddition de comptes à l'égard du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), y compris l'obligation de faire rapport sur son utilisation et ses résultats, le Canada se retrouve tristement sans données pertinentes pour faciliter les pratiques exemplaires et l'innovation dans le domaine social.

L'ACTS propose d'adopter une nouvelle loi canadienne sur l'action sociale, dont les principes rejoignent ceux de la *Loi canadienne sur la santé*, afin de guider le TCPS et d'autres investissements sociaux, rendant possible la mise en place d'une stratégie nationale qui prévoit des indicateurs de rendement communs. Cette loi sur l'action sociale est nécessaire pour créer les conditions propices au leadership fédéral qui seraient requises afin d'assurer l'établissement d'un revenu de base garanti pour tous.

Dix principes d'une nouvelle loi sur l'action sociale pour le Canada

1. Gestion publique
2. Intégralité
3. Universalité
4. Transférabilité
5. Accessibilité
6. Équité
7. Efficacité
8. Reddition de comptes et transparence
9. Droits et responsabilités
10. Comparabilité

Une telle loi orienterait les provinces et les territoires dans l'élaboration de politiques adaptées à leurs besoins uniques, tout en aidant le gouvernement fédéral à mieux comprendre, d'abord, où vont les fonds alloués et, ensuite, où des investissements plus ciblés pourraient être nécessaires. En plus de favoriser le dialogue sur les enjeux communs, les pratiques exemplaires et les programmes fondés sur des données probantes, cela contribuerait à produire des résultats comparables à l'échelle du Canada. En l'absence de leadership fédéral pour orienter les transferts et les investissements sociaux, le dialogue sur une politique sociale progressiste ne va nulle part.

Par exemple, l'ACTS accueille très favorablement la nouvelle Allocation canadienne pour enfants (ACE); toutefois, le programme est affaibli par l'absence d'un mécanisme de protection des prestataires contre la récupération par les provinces. Plutôt que de se fier à l'engagement tacite de protéger les bénéficiaires de cette prestation contre la récupération, la population canadienne devrait se réjouir que l'élaboration des politiques soit à nouveau fondée sur la compassion et rendre ces décisions officielles en adoptant une loi sur l'action sociale.

L'intégralité de la proposition de la loi sur l'action sociale pour le Canada se trouve sur le site Web de l'ACTS, au www.casw-acts.ca.